



Conseil d'administration

329^e session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/POL/1

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 23 février 2017

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultat 5: le travail décent dans l'économie rurale

Objet du document

Le présent document expose les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du Bureau relative au résultat 5: le travail décent dans l'économie rurale. Il présente une vue d'ensemble des principaux domaines d'intervention et des exemples précis.

Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie (voir le projet de décision au paragraphe 37).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat 5: le travail décent dans l'économie rurale.

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations du Conseil d'administration guideront la mise en œuvre de la stratégie du Bureau relative au résultat 5 ainsi que l'appui que le Bureau apportera aux mandants.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Mise en œuvre du résultat 5 tel qu'il est défini dans le programme et budget pour 2016-17.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Programme et budget pour 2016-17; Conférence internationale du Travail: résolution et conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté (juin 2008); GB.310/ESP/1; GB.322/POL/2; GB.323/POL/INF/1.

I. Introduction

1. Dans les pays émergents et les pays en développement, la pauvreté est un phénomène principalement rural. Environ 80 pour cent des travailleurs pauvres du monde vivent dans des zones rurales, caractérisées souvent par de graves déficits de travail décent, y compris des lacunes de gouvernance, une économie informelle, des systèmes de production peu élaborés et un accès limité aux services, aux infrastructures et à la protection sociale. Les ménages ruraux les plus pauvres dépendent souvent de revenus provenant d'un emploi salarié, faute d'accès à des moyens de production leur permettant d'exercer une activité indépendante rémunératrice.
2. De plus en plus de pays reconnaissent la nécessité d'exploiter le potentiel souvent méconnu des économies rurales pour créer des emplois décents et productifs et contribuer au développement durable et à la croissance. Ces dernières années, le développement rural et la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural ont connu un regain d'intérêt et sont désormais considérés comme des éléments essentiels pour éliminer la pauvreté. Il est également admis que, du fait de leur nature interdépendante et de leur ampleur, les difficultés constatées dans les zones rurales requièrent une approche intégrée, multipartite et à long terme. De nombreuses organisations mettent l'accent sur le développement rural, sous des angles différents, mais complémentaires. L'Agenda du travail décent de l'OIT prévoit de nombreux instruments, politiques et outils permettant d'appuyer les efforts déployés par les mandants tripartites pour promouvoir le travail décent et des moyens de subsistance durables dans des activités agricoles et non agricoles. Pour relever les immenses défis que pose la réalisation du travail décent dans l'économie rurale, il convient de mobiliser des ressources, de renforcer la cohérence de son action dans le cadre de partenariats avec des organisations internationales de premier plan et de privilégier clairement les domaines qui présentent un avantage comparatif.
3. Le résultat 5 se fonde sur les réalisations accomplies et les enseignements tirés dans le cadre du domaine de première importance portant sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale, mis en œuvre en 2014-15. Les activités qui se sont avérées les plus efficaces au cours de la dernière période biennale sont notamment celles relatives à l'élaboration de politiques à l'échelle nationale, à la compilation et à la diffusion d'informations et de bonnes pratiques, et à l'établissement de partenariats. La stratégie de résultats suit les orientations fournies par le Conseil d'administration en novembre 2014, dans lesquelles l'expérience et l'expertise de longue date de l'OIT en ce qui concerne les questions rurales sont reconnues et l'importance de la poursuite des activités relatives à l'économie rurale est soulignée. Le Conseil d'administration a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des mandants pour répondre efficacement aux défis des économies rurales. Pour fournir un soutien adéquat aux efforts des mandants à cet égard, l'OIT devra accroître ses capacités en matière de développement rural, qui est une question transversale de l'Agenda du travail décent.

II. Le travail décent dans l'économie rurale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

4. Relever le défi mondial de la pauvreté signifie surtout en finir avec la pauvreté rurale. L'importante contribution que le développement rural peut apporter à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire est clairement reconnue dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de développement durable (ODD) ont une forte dimension sectorielle et visent à attirer l'attention sur l'économie rurale. La réalisation

de l'ODD 1, l'éradication de la pauvreté, ne sera possible que si les décideurs se penchent sérieusement sur les zones rurales. Outre la cible 1.1 consistant à éradiquer l'extrême pauvreté, les activités que l'OIT mène dans le domaine de l'économie rurale contribueront également à la réalisation de la cible 1.4, concernant l'égalité des droits pour l'accès aux services de base, de la cible 1.5, relative au renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et à la réduction de leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental, et de la cible 1.b, consistant à mettre en place des cadres d'action favorables aux pauvres et soucieux de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté. Les travaux de l'OIT contribueront aussi à la réalisation de plusieurs autres objectifs de développement durable, dont l'ODD 2, relatif à l'élimination de la faim, et l'ODD 8, portant sur le travail décent et la croissance économique. Etant donné que le secteur agricole est une source majeure d'emplois dans de nombreux pays en développement, il faudra mettre fortement l'accent sur l'agriculture et les secteurs connexes pour atteindre une croissance annuelle de la production de 7 pour cent dans les pays les moins avancés (cible 8.1) et parvenir au plein emploi productif et au travail décent pour tous (cible 8.5).

III. Stratégie et progrès dans la mise en œuvre du résultat 5

5. La stratégie relative au résultat 5 s'articule autour de trois domaines interdépendants de changements attendus:
 - 1) l'intégration effective des principes et pratiques du travail décent dans les politiques et stratégies de développement rural durable;
 - 2) le renforcement des capacités et de la participation des mandants en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes axés sur le travail décent dans les zones rurales, notamment en améliorant l'organisation et la représentation des travailleurs et des employeurs en milieu rural;
 - 3) l'élargissement de la base de connaissances et le renforcement des capacités analytiques afin de mieux utiliser les informations.
6. Le résultat comprend trois indicateurs, qui correspondent chacun à un domaine, et un total de 27 pays cibles (dix en Afrique, six dans les Amériques, neuf en Asie-Pacifique et deux dans les Etats arabes), où les mandants ont demandé l'assistance technique du Bureau.
7. La stratégie s'inspire de la résolution et des conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2008 ¹, qui soulignent la nécessité de prendre des mesures multidimensionnelles et intégrées pour relever les défis que présentent les zones rurales. Le but visé dans le cadre du résultat est de progresser dans la mise en œuvre du plan d'action énoncé dans les conclusions de 2008, en prenant les programmes par pays de travail décent comme point d'entrée de l'OIT à l'échelle nationale. La stratégie tient compte du plan à l'échelle de l'Organisation visant à promouvoir le travail décent, adopté par le Conseil d'administration en mars 2011, ainsi que d'autres

¹ Disponible à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_098018.pdf.

décisions pertinentes du Conseil d'administration, et s'appuie sur une approche de développement rural fondée sur les droits ².

8. Les programmes de l'OIT consacrés à l'économie rurale apportent une contribution importante aux initiatives du centenaire de l'OIT et, en particulier, à l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, qui vise à faire progresser les travaux de l'OIT sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités de l'OIT relatives au monde rural permettent à l'Organisation de jouer un rôle accru dans l'élimination de la pauvreté extrême d'ici à 2030.
9. On trouvera dans les paragraphes suivants des interventions et des exemples concernant les trois domaines de changements attendus et portant également sur les questions de dialogue social, de renforcement des capacités des mandants et de partenariats.

A. Intégration du travail décent dans les politiques et les stratégies

10. Le Bureau fournit aux mandants une assistance technique portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies accordant la priorité à la promotion de l'emploi productif et du travail décent dans l'économie rurale. Cette assistance se traduit notamment par des travaux de recherche et des conseils orientés vers l'action, des activités de renforcement des capacités et des campagnes de promotion du dialogue social.
11. Si l'OIT dispose d'une longue expérience en matière d'élaboration de politiques portant sur des questions spécifiques de travail décent auxquelles font face les économies rurales, l'approche qu'elle met en œuvre dans le cadre du résultat 5 consiste à appuyer la prise en considération des principes et des objectifs de travail décent dans les politiques et les cadres nationaux de développement qui visent les zones rurales. Les domaines d'intervention sont définis en fonction des priorités et des besoins des mandants sur le terrain. Etant donné que le résultat 5 est lié à l'ensemble des résultats du programme et budget de l'OIT, des synergies ont été établies avec plusieurs d'entre eux, dont le résultat 1, portant sur des cadres globaux pour les politiques de l'emploi, le résultat 2, ayant trait à la promotion des normes internationales du travail pertinentes, le résultat 3, relatif aux socles de protection sociale, et le résultat 6, portant sur des cadres juridiques et politiques nationaux qui facilitent la transition vers la formalité. Des progrès notables sont accomplis en ce qui concerne les résultats dont il est rendu compte, en particulier pour la prise en considération du travail décent dans les politiques et stratégies publiques en faveur du développement rural.
12. Parmi les exemples précis d'activités d'assistance technique menées par le BIT figurent celles réalisées en Colombie afin d'intégrer le travail décent et la question de l'égalité entre hommes et femmes dans les politiques de développement rural et de faire de cette intégration un élément essentiel de l'instauration de la paix et de la cohésion sociale. Le BIT aide le gouvernement colombien à mettre au point un programme intégré en faveur d'emplois au service de la paix et de la résilience, afin de favoriser le développement rural et la réalisation du travail décent. A cet égard, les domaines d'intervention importants sont notamment la promotion de la transition vers la formalité dans l'économie rurale, l'extension des socles de protection sociale aux zones rurales et l'amélioration de la représentation et des moyens d'expression des organisations de travailleurs ruraux.
13. Une assistance technique est également fournie au gouvernement de la République démocratique populaire lao pour l'aider à élaborer une stratégie nationale d'emploi rural

² Documents [GB.310/ESP/1](#), paragr. 57 et suivants; [GB.310/13\(Rev.\)](#); et [GB.310/PV](#), paragr. 160.

intégrée, qui vise à réduire la pauvreté par l'élargissement et la reproduction d'un programme en faveur de l'emploi rural et de la réduction de la pauvreté mis en œuvre dans les provinces de Sekong et Savannakhet. Les activités menées sont alignées sur l'accord-cadre de partenariat conclu entre l'ONU et le pays pour la période 2017-2021, qui porte principalement sur l'emploi, le développement rural, la sécurité alimentaire et l'objectif de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020 que s'est fixé la République démocratique populaire lao. Elles relèvent de la mission définie dans le huitième plan national quinquennal de développement socio-économique adopté en juin 2016, dont la priorité est la promotion de l'emploi rural. La présidence lao de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a conduit en 2016 à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vientiane, qui mettent l'accent sur la promotion de l'emploi rural et la transition vers la formalité. Le BIT a apporté son appui technique à l'établissement de la déclaration.

- 14.** A Sri Lanka, l'OIT apporte son soutien aux efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir le travail décent dans des communautés vulnérables qui sortent d'un conflit. Le projet, qui établit des liens entre les producteurs du nord et les exportateurs du sud dans des secteurs économiques essentiels et comble ainsi le retard en matière de développement du commerce, a des effets indéniables sur les revenus et les moyens de subsistance, le dialogue intercommunautaire et les partenariats. Le gouvernement envisage de faire de cette approche un modèle de développement rural pour le pays.
- 15.** Le gouvernement zambien a fait du développement rural une clé de voûte de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de l'un des objectifs globaux du sixième Plan national de développement révisé pour 2013-2016, dans lequel la promotion du développement rural passe par la création d'entreprises agricoles et rurales et par la mise en place d'infrastructures d'appui dans les zones rurales. Le gouvernement a également lancé le plan «Vision 2030», dont l'objectif est de faire de la Zambie un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Il élabore en outre une stratégie de développement rural et bénéficie pour cela d'une assistance technique du BIT afin d'intégrer une perspective de travail décent dans cette stratégie.
- 16.** A Madagascar, le gouvernement a demandé l'assistance technique du BIT pour mettre au point un plan d'action sur le travail décent dans l'économie rurale qui contribuerait à la mise en œuvre du Programme national de développement rural. Dans le cadre d'un dialogue tripartite appuyé par l'OIT, les mandants ont défini quatre priorités stratégiques: améliorer l'employabilité, notamment celle des jeunes; étendre la couverture sociale; améliorer l'accès aux services publics et privés dans les zones rurales et promouvoir les investissements à forte intensité d'emploi dans les infrastructures; permettre aux travailleurs ruraux de mieux se faire entendre et d'être mieux représentés par la mise en œuvre des normes internationales du travail pertinentes, l'amélioration du dialogue social et la prise de mesures à l'échelon local. Le BIT apporte un appui technique à l'élaboration du plan d'action en tenant compte de ces priorités.
- 17.** Des directives et des outils sont mis au point pour renforcer les capacités en matière d'élaboration des politiques. Il s'agit notamment d'outils qui seront examinés au cours de réunions tripartites en 2017, dont un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert, des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable, et des conclusions et recommandations qui seront soumises pour adoption à une réunion sectorielle tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants. En septembre dernier, une réunion d'experts s'est tenue à Genève pour examiner un projet de principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires. Si le projet n'a pas été adopté, les débats ont mis en évidence l'importance que les mandants accordaient à cette question. Le rapport de la réunion a été soumis à la présente session du Conseil d'administration pour suite à donner.

18. Outre le manuel d'autoformation *WASH@Work*, publié récemment, qui présente des orientations sur la mise en œuvre des instruments de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail, en particulier dans l'économie rurale, un guide pratique sur le recours à des stratégies d'investissement à forte intensité d'emploi dans les chaînes d'approvisionnement est actuellement élaboré.
19. Le *Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale*, destiné à présenter un aperçu complet des outils et des méthodes de l'OIT en matière d'économie rurale et des orientations sur leur mise en œuvre, sera élargi de manière à comprendre également des notes portant sur les statistiques, l'égalité entre hommes et femmes, les droits des peuples autochtones et tribaux, et le tourisme rural.

B. Elaboration et mise en œuvre de programmes axés sur le travail décent dans les zones rurales

20. Le Bureau aide les mandants à élaborer et à mettre en œuvre des programmes ciblant les groupes les plus exposés à la discrimination et aux déficits de travail décent. Les résultats mesurables en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes sectoriels ainsi que de sensibilisation et de représentation des partenaires sociaux progressent. Ces programmes sont notamment axés sur: la promotion des droits, l'organisation et la représentation des travailleurs ruraux, le développement d'entreprises rurales durables, le développement de l'économie et de chaînes de valeur locales, les coopératives, l'accès aux services financiers et de développement commercial, le renforcement des compétences, les approches de l'investissement à forte intensité d'emploi en ce qui concerne les infrastructures rurales, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination. De plus, des interventions intégrées propres à chaque pays sont élaborées et mises en œuvre en vue d'améliorer les conditions de travail dans le secteur des plantations. Des synergies ont notamment été créées avec le résultat 1 face aux demandes locales des mandants en matière de création d'emplois et de développement des compétences dans les secteurs économique, social et environnemental, ainsi que de développement des institutions du marché du travail rural, avec le résultat 4 sur le développement des entreprises rurales grâce aux coopératives, à l'accès aux financements et au développement de la chaîne de valeur et avec le résultat 8 sur la promotion des principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur des plantations.
21. Parmi les exemples nationaux concernant des programmes sectoriels figurent l'analyse et le développement de la chaîne de valeur des graines andines en Equateur et dans l'Etat plurinational de Bolivie et de la canne à sucre au Paraguay; l'amélioration de l'accès aux services financiers dans les zones rurales du Kenya; l'amélioration de l'infrastructure rurale au Népal et en Inde grâce à des programmes à forte intensité d'emploi axés sur les routes rurales; le renforcement des institutions du marché du travail en Uruguay, en mettant l'accent sur l'administration de la main-d'œuvre et les politiques d'emploi dans les zones rurales; et l'aide à l'éventuelle réforme d'un projet de loi sur les droits des travailleurs agricoles au Chili. Au Liban, un programme axé sur le développement économique local ciblant les communautés rurales touchées par la crise des réfugiés syriens contribue à renforcer la résilience des communautés rurales d'accueil en améliorant l'employabilité et l'accès aux possibilités d'emploi et aux moyens d'existence. En Indonésie, un projet pilote sur le développement durable rural et la sécurité alimentaire dans l'une des provinces les plus pauvres, celle du Nusa Tenggara oriental, a consisté à relever les défis relatifs au travail décent dans les principales chaînes de valeur de l'agroalimentaire. Le gouvernement compte sur un soutien accru du BIT au développement rural, en particulier dans le contexte de son programme national sur les fonds villageois qui, depuis 2015, concerne quelque 75 000 villages.

22. Le programme du Zimbabwe sur l'autonomisation économique des femmes vise à améliorer l'employabilité des femmes rurales et l'intégration au marché du travail au moyen d'outils de l'OIT tels que «Gérez mieux votre entreprise» et la Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales (TREE), ainsi que les méthodes de l'audit participatif de genre. La formation TREE est également dispensée au Mozambique pour améliorer les moyens d'existence en milieu rural grâce au développement des compétences et à l'amélioration de l'accès aux marchés.
23. Sur la base des activités menées lors du précédent exercice biennal sur l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des plantations, notamment l'élaboration de plans d'action nationaux fondés sur des enquêtes de terrain et des études de pays, le Bureau a élaboré un modèle d'intervention et une stratégie de mobilisation des ressources visant à aider certains pays à mettre en œuvre ces plans d'action nationaux. Des travaux sont en cours au Ghana, en Indonésie, au Malawi et à Sri Lanka et des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées pour l'Indonésie et le Malawi.

C. Base de connaissances améliorée et statistiques

24. Il est essentiel de regrouper et d'enrichir les connaissances grâce à des recherches fondées sur des données probantes en matière de mesure et de suivi du travail décent afin de prendre des décisions de manière éclairée et de donner des orientations utiles et pertinentes aux mandants. Il est indispensable de disposer de données statistiques relatives à l'emploi, ventilées par zone rurale/urbaine, pour comprendre les obstacles à la réalisation du travail décent rencontrés en milieu rural.
25. Les résultats mesurables en matière d'amélioration de la collecte et de la diffusion, par les pays, de données ou de statistiques sur le travail décent dans les zones rurales ont progressé. Les principales conclusions sur les pratiques nationales dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest³ ont été rédigées à partir du questionnaire d'enquête sur les ménages et du plan d'échantillonnage en vue d'améliorer les statistiques relatives au travail décent, ventilées par milieu (rural/urbain), en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables. Ces résultats et les principales normes internationales du travail en matière de statistique ont été abordés avec des experts en statistique du travail de ces cinq pays, à Abidjan, en juin 2015. Des recommandations ciblées ont été rédigées afin d'améliorer les statistiques dans ces pays. Neuf pays de l'Asie et du Pacifique étudient actuellement la forme du questionnaire et le plan d'échantillonnage utilisés pour les enquêtes sur les ménages et la main-d'œuvre⁴. Un rapport sur les pratiques nationales aidera à élaborer des recommandations en vue d'améliorer la mesure et la diffusion d'indicateurs ventilés par milieu (rural/urbain). Un atelier de renforcement des capacités à l'intention des statisticiens du travail et des analystes de données permettra d'échanger des informations et de sensibiliser aux meilleures pratiques en matière de collecte et de diffusion d'informations statistiques sur le travail décent en milieu rural, informations notamment axées sur les femmes, les jeunes, ainsi que les peuples autochtones et tribaux.
26. En se fondant sur les activités menées sur les statistiques au cours du précédent exercice biennal, le Bureau continue de tenir à jour la base de données ILOSTAT grâce à des indicateurs du travail décent et, de plus en plus, à des indicateurs relatifs aux ODD ventilés par zone (rurale/urbaine) et axés sur les populations vulnérables. Les séries de microdonnées des enquêtes de l'OIT sur les ménages servent à concevoir les indicateurs à partir des normes

³ Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Tunisie.

⁴ Bangladesh, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar, Népal, Pakistan, Samoa et Sri Lanka.

adoptées par la Conférence internationale des statisticiens du travail et des lignes directrices du Bureau. De plus, l'OIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élaborent conjointement une définition des zones rurales afin que des rapports internationaux puissent être établis sur les indicateurs statistiques. L'OIT participe à des réunions sur les statistiques, par exemple la septième Conférence internationale sur les statistiques agricoles.

27. Le Bureau redouble d'efforts pour engager des recherches orientées vers l'action afin d'éclairer les politiques et stratégies ciblant les zones rurales, comme indiqué dans les critères de réalisation. Le rapport intitulé *Understanding the drivers of rural vulnerability* (Comprendre les moteurs de la vulnérabilité rurale), qui met l'accent sur l'autonomisation économique et l'inclusion socio-économique des populations vulnérables, défavorisées et marginalisées, est un exemple de recherche précieuse. L'économie rurale est l'un des domaines abordés dans le rapport phare de 2016 de l'OIT intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde 2016: Transformer l'emploi pour en finir avec la pauvreté*, dans lequel les éventuelles voies à suivre pour sortir de la pauvreté en milieu rural et stratégies pour y parvenir sont étudiées. Le rapport thématique 2016 *Labour Overview of Latin America and the Caribbean* (Perspectives du travail 2016 pour l'Amérique latine et les Caraïbes) est consacré à l'économie rurale et met l'accent sur l'emploi, les conditions de travail et le revenu en milieu rural. Des études sur les chaînes d'approvisionnement s'appuyant sur des activités rurales sont en cours au Brésil (agroalimentaire), au Chili (vigne et vin), au Paraguay (coton, textile et habillement) et en Uruguay (forêt et bois). De plus, un rapport régional sur l'emploi et le travail décent dans les plantations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'un rapport sur les tendances mondiales et le développement dans le secteur des plantations sont en cours d'élaboration. Des études de diagnostic sur le travail décent dans l'économie rurale ont été lancées au Lesotho et en Zambie, début 2017, à Madagascar.

D. Renforcement des capacités des mandants et consolidation du dialogue social

28. Le renforcement des capacités et la coopération des mandants de l'OIT en matière de dialogue social sur les politiques et stratégies relatives au développement rural, ainsi que d'amélioration de l'organisation et de la représentation des acteurs ruraux, sont un élément central de la stratégie concernant le résultat 5.
29. Les activités de renforcement des capacités sont organisées en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin, et en lien avec d'autres résultats stratégiques. En mai 2016, l'OIT a organisé un colloque sur les assurances agricoles avec la Banque mondiale, la FAO et d'autres acteurs concernés, afin d'étudier les mesures recommandées pour promouvoir l'assurance en tant que moteur important du développement économique en milieu rural. Les contributions apportées lors de ce colloque ont permis à l'OIT d'élaborer un nouveau programme de formation sur l'assurance agricole qui sera testé en 2017. De plus, en collaboration avec la FAO, l'OIT a élaboré un programme de formation pour les principaux organismes d'épargne et coopératives de crédit qui sont souvent les seuls prestataires de services financiers en milieu rural. Ce programme sera mené à titre expérimental en Zambie, en 2017.
30. En août 2016, une réunion a été organisée au Zimbabwe pour faciliter l'échange d'expériences, d'enseignements tirés et de bonnes pratiques en matière de promotion du travail décent dans l'économie rurale du Zimbabwe et pour poser les jalons d'un plan d'action. Un processus similaire de renforcement des capacités s'est déroulé à Madagascar, en décembre 2016, en vue d'élaborer le plan d'action précité.

31. A la demande du gouvernement égyptien et en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la FAO, une académie sur le développement rural sur l'emploi des jeunes ruraux a été organisée à Louqsor, en octobre 2016, pour permettre à plus de 90 mandants d'Égypte, de plusieurs pays africains et à des fonctionnaires d'organisations internationales de mettre en commun leurs connaissances et d'apprendre. Cette académie proposait des cours facultatifs sur l'informalité, l'égalité entre hommes et femmes et les politiques d'investissement privé. Un cours sur les peuples autochtones et tribaux et l'académie pour l'emploi des jeunes, particulièrement axés sur l'économie rurale, se sont tenus à Turin, en octobre et novembre 2016, respectivement. Toutes ces rencontres ont permis aux mandants des pays cibles du résultat 5 de mettre leurs expériences en commun en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de programmes ruraux et de tirer les enseignements de l'expérience d'autres pays ⁵. En Colombie, en janvier 2017, une académie du développement rural consacrée à la consolidation de la paix grâce au développement rural et au travail décent a été organisée en collaboration avec le ministère du Travail, le Bureau du Premier conseiller sur la situation d'après-conflit, les droits de l'homme et la sécurité, et l'Agence colombienne de coopération.
32. Un atelier régional tripartite sur la sécurité et la santé au travail (SST) dans des conditions de travail extrêmement difficiles dans l'industrie du pétrole et du gaz se tiendra au Mozambique, en mai 2017.
33. D'ici à la fin de 2017, un atelier de renforcement des capacités des travailleurs sera organisé pour donner effet aux conclusions de l'examen, par la Commission de l'application des normes, de l'étude d'ensemble sur les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux, *Donner une voix aux travailleurs ruraux*. De plus, la deuxième édition de l'académie sur le développement rural sera organisée à Turin, en novembre 2017.

E. Renforcement des partenariats

34. Comme indiqué en introduction, les formidables défis que de nombreuses économies rurales rencontrent dans le monde en matière de travail décent font que l'OIT doit à tout prix mobiliser des ressources et aligner les orientations en concluant des partenariats avec les organisations internationales qui travaillent sur le développement rural, partenariats aux termes desquels l'accent est mis sur l'avantage comparatif. L'OIT renforce les synergies avec les partenaires de développement, dont la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires, en ce qui concerne les activités de plaidoyer, les interventions au niveau national et l'élaboration de politiques afin de promouvoir des emplois productifs et décents dans l'économie rurale. L'OIT collabore également au sujet du développement rural avec d'autres organismes, dans le contexte du G20. Tout dernièrement, elle a participé à l'élaboration d'un rapport sur l'emploi des jeunes ruraux, établi par le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole, dans le cadre du Groupe de travail du G20 sur le développement au sujet de la sécurité alimentaire. L'OIT participe régulièrement au travail du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, hébergé par la FAO, et de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, placée sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU.

⁵ Par exemple, les mandants de la Zambie et du Zimbabwe ont été invités à l'académie de Louqsor, et les mandants du Chili, de la Colombie, de l'Indonésie et de la République démocratique populaire lao ont été invités au cours sur les peuples autochtones et tribaux

35. En 2016, l'OIT a piloté la Journée mondiale de l'eau, qui a souligné les liens existant entre l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique et l'ODD 6 sur l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, tandis que le Directeur général du BIT, en tant que président d'ONU-Eau pendant la période 2016-17, a coordonné les activités de 31 organismes des Nations Unies et de 38 partenaires extérieurs sur l'ODD 6.
36. Le réseau FAO-CEE-OIT d'experts en emplois verts dans la sylviculture, qui fournit des conseils quant aux orientations relatives à l'emploi et au travail, est un autre exemple de coopération fructueuse avec d'autres organismes. L'OIT a également activement participé aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), en 2016, qui s'est conclue par l'adoption de la Déclaration de Quito qui a mis en évidence l'importance de l'articulation entre ville et campagne et du travail décent pour le développement économique.

Projet de décision

37. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 5 du programme et budget pour la période biennale 2016-17 sur le travail décent dans l'économie rurale.*